



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 13 avril 2021 à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents à : M. Gilles Larivière conseiller #1
cette visioconférence M. Richard Rodrigue conseiller #3
via ZOOM M. André Lapointe conseiller #4
M. Jean-Yves Busque conseiller #5
Mme Julie Hébert conseiller #6

Est absent : M. Paul Tanguay conseiller #2

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente à cette visioconférence via ZOOM Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et ses différents renouvellements jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

2021-04-048

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare ouverte la séance ordinaire du 13 avril 2021.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2021-04-049

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021, dispense de lecture;



- 2.2 Adoption du règlement 277-2021 relatif à un emprunt pour l'élaboration d'un rapport d'étude préliminaire pour l'aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable;
- 2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 278-2021 relatif à un emprunt pour des travaux de pavage d'une section de la route Cumberland;
- 2.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 276-2021;
- 3- Administration générale**
 - 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
 - 3.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2020;
 - 3.3 Autorisation pour la signature d'une offre d'achat modifiée;
 - 3.4 Autorisation pour la signature d'une entente pour un droit de coupe sur le lot 4 217 534;
 - 3.5 Adhésion au système téléphonique de l'Escouade Canine MRC;
 - 3.6 Octroi de contrat — tonte de gazon été 2021;
 - 3.7 Acceptation du changement d'échelle salariale pour l'employé numéro 3207;
 - 3.8 Demande d'autorisation au ministère des Transports pour l'installation d'un lampadaire au coin du rang St-Charles et de la route Petite-Pierrette;
 - 3.9 Soutien au projet des propriétaires des lots 4 217 500 et 5 073 791;
- 4- Aménagement et urbanisme**
 - 4.1 Dérogation mineure - 373, route Cumberland (lot 3 810 458)
 - 4.2 Dérogation mineure - 385, route Cumberland (lot 3 629 448)
 - 4.3 Octroi de contrat — droit de coupe sur le lot 4 217 534;
- 5- Loisirs et culture**

Aucun sujet
- 6- Sécurité publique**

Aucun sujet
- 7- Hygiène du milieu**
 - 7.1 Octroi de contrat — services professionnels — élaboration d'un rapport d'étude préliminaire — aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable;
- 8- Travaux publics**
 - 8.1 Ouverture de chemins fermés en vertu du règlement n° 253-2019;
 - 8.2 Autorisation dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports dans le volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale — pavage d'une section de la route Cumberland;
- 9- Correspondance**
- 10- Affaires nouvelles**
 - 10.1 Suivi dossier réseaux d'égouts et d'eau potable;
- 11- Rapport des comités**
 - 11.1 Conseil des maires — MRC Beauce-Sartigan;
 - 11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
 - 11.3 Comité consultatif des loisirs;



12- Période de questions

13- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. GREFFE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2021-04-050

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du règlement 277-2021 relatif à un emprunt pour l'élaboration d'un rapport d'étude préliminaire pour l'aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire installer un réseau d'égout et d'aqueduc depuis quelques années; ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée au programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE le projet a été jugé admissible le 30 octobre 2018 (Annexe A);

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2021-04-051

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 278-2021 relatif à un emprunt pour des travaux de pavage d'une section de la route Cumberland

Le conseiller Jean-Yves Busque donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui décrètera des dépenses en immobilisation et un emprunt de 635 200 \$ pour des travaux de pavage d'une section de la route Cumberland.

Que le projet de règlement n° 278-2021 est déposé.

2.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 276-2021

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite entre le 10 mars 2021 et le 26 mars 2021 pour s'inscrire au registre des personnes habiles à voter pour le règlement 276-2021;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 276-2021 tel que rédigé.



3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2021-04-052

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2021, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 61 244,51 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 18 663,72 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2020

2021-04-053

Il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines accepte le rapport financier, préparé par monsieur Éric Vachon de la firme Blanchette Vachon qui pour l'année 2020, révèle des revenus de fonctionnement de 960 532 \$, des dépenses conciliées de 843 455 \$ pour un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 117 077 \$ ce qui porte l'excédent accumulé à 14 590 \$ au 31 décembre 2020;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3 Autorisation pour la signature d'une offre d'achat modifiée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a autorisé le Maire et la Directrice générale à signer une offre d'achat par la résolution 2021-02-027;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution n'est plus valide vu la modification de l'offre d'achat;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet d'offre d'achat est déposé devant ce conseil pour faire partie intégrante à cette résolution;

2021-04-054

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la Municipalité adopte le nouveau projet d'offre d'achat du terrain et des bâtiments, lot 4 206 792, appartenant à M. Olivier Champagne.

QUE la Municipalité autorise le Maire et la Directrice générale à signer la nouvelle offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.4 Autorisation pour la signature d'une entente pour un droit de coupe sur le lot 4 217 534

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire faire une coupe d'arbres sur le lot 4 217 534;

ATTENDU QU'une entente pour un droit de coupe doit être signée avec l'exploitant;



2021-04-055

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale à signer l'entente de droit de coupe sur le lot 4 217 534.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5 Adhésion au système téléphonique de l'Escouade Canine MRC

CONSIDÉRANT QUE l'Escouade Canine MRC a pris la décision d'implanter un système d'appel téléphonique afin que les citoyens puissent les joindre directement 7 jours sur 7, 24 h sur 24;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines croit que ce système va améliorer le service aux citoyens en matière d'animaux;

2021-04-056

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines adhère à ce nouveau système d'appel téléphonique selon les frais présentés, soit 75 \$ pour l'implantation du service d'impartition des appels et par la suite un coût annuel de 0,15\$ per capita.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.6 Octroi de contrat - tonte de gazon été 2021

2021-04-057

Il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines mandate Gazon Poulin & Mathieu au coût de 1 300,00 \$ pour la tonte du gazon à l'été 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.7 Acceptation du changement d'échelle salariale pour l'employé numéro 3207

2021-04-058

CONSIDÉRANT QUE l'employé 3207 a droit à un ajustement de salaire vu ses compétences depuis son embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le salaire de l'employé 3207 soit ajusté à l'échelon 4 de l'année 2021 à partir du 19 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.8 Demande d'autorisation au ministère des Transports pour l'installation d'un lampadaire au coin du rang St-Charles et de la route Petite-Pierrette

2021-04-059

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire installer un lampadaire au coin du rang St-Charles et de la route Petite-Pierrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines demande l'autorisation au ministère des Transports pour l'installation de ce lampadaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3.9 Soutien au projet des propriétaires des lots 4 217 500 et 5 073 791

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a adopté le règlement numéro 176-2007 relatif à la citation comme monument historique la chapelle Saint-Paul-de-Cumberland, le cimetière et le manoir Taylor;

CONSIDÉRANT QUE le site de la chapelle Saint-Paul, le cimetière et le manoir Taylor ont été inscrits dans le répertoire du Patrimoine culturel du Québec en avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la chapelle Saint-Paul (évaluation patrimoniale exceptionnelle) et le manoir Taylor (évaluation patrimoniale supérieure) ont été classés dans l'inventaire des bâtisses patrimoniales de la MRC Beauce-Sartigan en 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est important de sauver l'apparence patrimoniale de ces terrains;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines croit que la conservation de ce site patrimonial doit être maintenue;

2021-04-060

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines appuie les propriétaires des lots 4 217 500 et 5 073 791 dans leur démarche auprès d'Hydro-Québec afin de faire déplacer la ligne électrique qui est sur leur propriété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

4.1 Dérogation mineure - 373, route Cumberland (lot 3 810 458)

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à l'article 7.5 du règlement de zonage n° 165-2006, qui spécifie que les bâtiments agricoles doivent être situés selon les distances séparatrices établies ou 5 mètres si elles ne s'appliquent pas. Dans cette demande la marge devrait être de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est de faible impact pour l'ensemble du voisinage;

CONSIDÉRANT QU'un permis de garage a déjà été délivré en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ considère ce bâtiment comme un bâtiment agricole;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

La parole a été donnée à toutes personnes intéressées qui désiraient se faire entendre concernant cette dérogation avant le lundi 12 avril 2021, 16 h 30 par courriel ou par la poste.

2021-04-061

Après délibération des membres du conseil, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la demande de dérogation mineure soit acceptée afin d'autoriser la marge de recul latérale de 2 mètres au lieu de 5 mètres pour ce bâtiment agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



4.2 Dérogation mineure - 385, route Cumberland (lot 3 629 448)

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à l'article 7.5 du règlement de zonage n° 165-2006, qui spécifie qu'un bâtiment résidentiel doit avoir une marge arrière de 25 % de la profondeur du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est de faible impact pour l'ensemble du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

La parole a été donnée à toutes personnes intéressées qui désiraient se faire entendre concernant cette dérogation avant le lundi 12 avril 2021, 16 h 30 par courriel ou par la poste.

2021-04-062

Après délibération des membres du conseil, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu :

QUE la demande de dérogation mineure soit acceptée afin d'autoriser la marge de recul arrière de 71,62 mètres au lieu de 112,73 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3 Octroi de contrat — droit de coupe sur le lot 4 217 534

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois de mars la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a fait parvenir à différentes entreprises quatre (4) prescriptions sylvicoles pour le lot 4 217 534 afin de connaître le pourcentage qui sera remis à la Municipalité selon les différentes essences d'arbres;

2021-04-063

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu :

QUE le droit de coupe est octroyé à JSY Foresterie inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Octroi de contrat — services professionnels – élaboration d'un rapport d'étude préliminaire – aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois de mars la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a fait parvenir une demande de prix à deux firmes d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les offres suivantes :

- Stantec : 53 886,48 \$ taxes incluses
- WSP : 63 121,28 \$ taxes incluses

2021-04-064

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE le contrat pour l'élaboration d'un rapport d'étude préliminaire – aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable est octroyé à Stantec Experts-Conseils ltée dès l'approbation du financement.



Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Ouverture de chemins fermés en vertu du règlement n° 253-2019

CONSIDÉRANT QUE le règlement 253-2019 est présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture des chemins forestiers doit être établie annuellement par résolution;

2021-04-065

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le conseil de Saint-Simon-les-Mines établit que la date d'ouverture des chemins forestiers est le 15 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Autorisation dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports dans le volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale — pavage d'une section de la route Cumberland

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit une estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Pier-Luc Rancourt, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2021-04-066

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE le conseil de Saint-Simon-les-Mines autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Suivi dossier réseaux d'égouts et d'eau potable;

11. RAPPORT DES COMITÉS

11.1 Conseil des maires — MRC Beauce-Sartigan;

11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;



11.3 Comité consultatif des loisirs;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-04-067

À 20 h 17, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin St-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière